

CONSEIL MUNICIPAL - 28 Mars 2025
PROCES - VERBAL

Présents (13) : Sébastien ALONSO, Stéphane CHAUSSE, Pierre CLEMENT, Isabelle CROS, Sylvie DUBOIS, Anne-Marie EYRAUD, Marie FARGIER, Martine HEMMACHE, Yves LEFRILEUX, Didier MEHL, Florian MORGE, Patrick ROTGER, Christophe VIGNE

Procurations (6) : Sylviane VALCKE à Sylvie DUBOIS, Jacques BELLENGER à Florian MORGE, Roselyne AULNER à Patrick ROTGER, Marie Jeanne COSSE à Didier MEHL, Annick SEVENIER ALIVON à Stéphane CHAUSSE, Sébastien FANTINI à Christophe VIGNE

Votants : 19

Excusés (3) : Roxane DUSSOL, Yann BILANCETTI, Karine TAULEMESSE

Absente non excusée (1) : Anne Marie LAVILLE FRANCHI

Le quorum étant atteint, Mme la Maire ouvre la séance à 20 h.06.

Election du secrétaire de séance :

Christophe Vigne est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 février 2025

En l'absence de remarque, Mme la Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le procès-verbal de la séance du 21 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

Mme la Maire présente les éléments des comptes financiers uniques 2024 du budget principal, du budget annexe assainissement, du budget annexe Z.A.C. et du budget annexe bâtiments artisanaux.

Elle quitte ensuite la salle, laissant la présidence de séance à Stéphane Chausse, en tant que 1^{er} adjoint.

Projet de délibération n°22 : Budget général – Compte financier unique 2024

Stéphane Chausse demande si le compte financier unique 2024 du budget général appelle des observations.

En l'absence de remarque, Stéphane Chausse soumet le projet de délibération au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget général.

Projet de délibération n° 24 Budget Assainissement – Compte financier unique 2024

Stéphane Chausse demande si le compte financier unique 2024 du budget annexe assainissement appelle des observations.

Yves Lefrileux demande ce qui est prévu en termes d'investissements sur les réseaux.

Marie Fargier rappelle les travaux importants réalisés en début de mandat, notamment en 2020 et 2021. En ce moment, des travaux conséquents sont menés afin de reprendre les réseaux du centre bourg et ils se poursuivront en 2025 avec ceux de la grand'rue. Sont ensuite prévues des interventions sur Lansas ainsi que la 3^{ème} tranche préconisée dans les études conduites en début de mandat. Les réseaux sont également repris au fur et à mesure des réfections de voiries en fonction de leur état.

En l'absence d'autres remarques, Stéphane Chausse soumet le projet de délibération au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget assainissement.

Projet de délibération n°26 : Budget ZAC – Compte financier unique 2024

Stéphane Chausse demande si le compte financier unique 2024 du budget annexe Z.A.C. appelle des remarques.

Yves Lefrileux redit que le budget annexe n'est toujours pas clair notamment quant au montant du déficit et à son origine indiquant que des écarts de près de 230 000 € résultent des différentes analyses effectuées.

Christophe Vigne rappelle que le budget ZAC a été peu impacté au cours de ce mandat sauf par le coût des études portant sur l'élaboration du projet d'aménagement. Le déficit constaté résulte d'un historique de près de 30 ans. Il avait essayé de remonter l'historique de ce dossier afin de comprendre les raisons de ce déficit et la manière dont le projet avait été géré. Il en avait d'ailleurs fait part en commission afin de partager ce travail. S'il a réussi à reconstruire l'historique des délibérations, l'historique comptable s'est avéré extrêmement difficile à reconstituer et même le cabinet d'expertise comptable et financière Stratorial, missionné sur le sujet, s'y était cassé les dents.

Didier Mehl estime qu'on est dans un entre-deux avec un déficit qu'il faudra bien résorber un jour ou l'autre car la vente des terrains ne suffira probablement pas.

Stéphane Chausse rappelle que l'erreur initiale des municipalités précédentes est de ne pas avoir lancé la commercialisation des terrains. Il rappelle que la gestion d'une ZAC est une opération complexe y compris pour des spécialistes dont la vocation est la commercialisation des terrains. Concernant le montant du déficit, il rappelle que tant la DDFIP que la Préfecture en ont validé le montant. Il n'y a donc plus de débat et on doit se fier à ce qui nous est indiqué.

Christophe Vigne complète indiquant que l'erreur était aussi d'avoir mis dans la ZAC des terrains qui n'avaient pas vocation à y être car destinés à accueillir des équipements publics, ce qui par définition creuse le déficit. La situation actuelle résulte donc d'une mauvaise gestion comptable de l'opération par la municipalité précédente. Il partage l'avis de Didier Mehl sur l'analyse que les ventes de terrains ne suffiront pas à rééquilibrer le budget de la ZAC. La seule solution possible était celle qui a été décidée, à savoir rouvrir le budget ZAC fermé par la précédente municipalité sans en avoir réintégré le déficit dans le budget général et relancer l'élaboration d'un projet d'aménagement, approuvé en conseil municipal récemment.

En l'absence d'autres remarques, Stéphane Chausse soumet le projet de délibération au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte financier unique 2024 du budget annexe ZAC.

Projet de délibération n° 28 : Budget Bâtiments artisanaux – Compte financier unique 2024

Stéphane Chausse demande si le compte financier unique appelle des observations. Il rappelle qu'il s'agit là de la dernière fois, puisque la décision est prise de fermer ce budget annexe et, par conséquent, d'en réintégrer le résultat au budget général.

En l'absence de remarques, il soumet le projet de délibération au vote.

Le compte financier unique du budget annexe Bâtiment artisanaux est adopté à l'unanimité.

Mme la Maire réintègre la séance et remercie les membres du conseil municipal pour leurs votes.

Projet de délibération n° 23 : Budget général – Affectation du résultat 2024

Mme la Maire rappelle les principaux éléments du compte financier unique qui a été adopté avec :

- Un déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -337 247.75 €
- Un excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 386 240.83 €

Le solde d'exécution (excédent investissement - 001) de la section d'investissement de 83 174.37 €

Le solde d'exécution (excédent fonctionnement - 002) de la section de fonctionnement de : 520 995.83 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser, en dépenses pour un montant de : 978 373.66 € et en recettes pour un montant de : 752 533.37 €.

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 479 913.67 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Mme la Maire propose donc d'affecter au compte 1068 du budget général 2025, section fonctionnement, excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) la somme de 479 913.67 € et d'affecter au compte 002 du budget général 2025, section fonctionnement, excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) la somme de 427 322.99 €

En l'absence de remarque, elle soumet le projet de délibération au vote.

L'affectation du résultat de l'exercice 2024 est approuvée à l'unanimité.

Projet de délibération n°25 : Budget Assainissement – Affectation du résultat 2024

Mme la Maire rappelle les principaux éléments du compte financier unique du budget annexe assainissement qui vient d'être adopté.

Elle rappelle que l'excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure s'élève à 302 674.65 € et que l'excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure est de 390 489.95 €.

Le solde d'exécution (déficit d'investissement - 001) de la section d'investissement est de - 27 023.39 €. Le solde d'exécution (excédent de fonctionnement - 002) de la section de fonctionnement est de 59 519.53 €.

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser en dépenses pour un montant de 80 531.36 € et en recettes pour un montant de 0.00 €.

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 0.00 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Elle propose donc d'affecter au compte 002, l'excédent de résultat de fonctionnement reporté la somme de 450 009.48 €.

En l'absence de remarque, elle soumet le projet de délibération au vote.

L'affectation du résultat de l'exercice 2024 est approuvée à l'unanimité.

Projet de délibération n° 27 : Budget ZAC – Affectation du résultat 2024

Mme la Maire rappelle les principaux éléments du compte administratif du budget annexe ZAC qui vient d'être adopté.

Elle rappelle que le déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure est de - 900 211.09 € et que l'excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure est de 110 381.74 €.

Le solde d'exécution (déficit d'investissement - 001) de la section d'investissement s'élève à -910 211.09 €. Celui de la section de fonctionnement inscrit au compte 002 excédent de fonctionnement se monte à 103 519.24€.

Par ailleurs, la section d'investissement ne laisse apparaître aucun reste à réaliser, tant en dépenses qu'en recettes.

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 910 211.09 €. Ce besoin correspondant aux stocks ne nécessite pas d'affectation au compte 1068.

En l'absence de remarque, Mme la Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le Conseil municipal approuve le projet de délibération à l'unanimité.

Projet de délibération n°29 : Budget Bâtiments artisanaux – Affectation du résultat 2024

Mme la Maire rappelle les principaux éléments du compte financier unique qui vient d'être adopté.

L'Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure est de 0.00 €, l'Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure est de 56 495.79 €

Le solde d'exécution (excédent- 001) de la section d'investissement est de 0.00 €.

Le solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement est de 16 401.99 €

Par ailleurs, la section d'investissement ne laisse pas apparaître des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes.

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Suite à la clôture du budget en question au 31/12/2024, l'excédent de résultat de fonctionnement de 72 897.78 € sera reporté sur le 002 du budget préparatoire 2025 du budget général.

En l'absence de remarque, Mme la Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le Conseil municipal approuve le projet de délibération à l'unanimité.

Projet de délibération n° 30 : Vote des taux de fiscalité 2025

Mme la Maire rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer sur les taux d'imposition des taxes, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, et taxe d'habitation chaque année, avant le 15 avril.

Elle présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales et propose au Conseil Municipal de maintenir les taux de ces taxes :

taxe foncière sur les propriétés bâties :	39,71 %,
taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties :	96.62 %,
taux de taxe d'habitation :	18.71 %.

Stéphane Chausse rappelle que l'augmentation des bases cette année est de 1,7 %.

En l'absence de remarque, Mme la Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	39.71 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	96.62 %.
- Taux de taxe d'habitation :	18.71 %

Projet de délibération n° 31 : Budget général 2025

Madame la Maire expose aux membres présents les orientations du budget général 2025

Après avoir fait face à la hausse de l'énergie et des matières premières, nous sortons d'une année marquée par un ralentissement inflationniste. Mais le contexte géopolitique tendu et instable nous font aborder avec prudence l'avenir dans une démarche de relance et de résilience.

A ce jour une équipe technique force de compétence entoure notre Secrétaire Générale, au service des projets de la collectivité et prête à relever les défis de demain. Nous les remercions pour leurs engagements à nos côtés.

Après un travail réglementaire conséquent le RIFSEEP est opérationnel. Les Lignes Directrices de Gestion sont une véritable feuille de route pour le mandat. Elles concernent la gestion des emplois et des compétences, les mobilités, la formation, les rémunérations, l'action sociale, la prévention et la sécurité au travail, le déroulement de carrière, la lutte contre les discriminations et les conditions de travail. La prévention et la sécurité au travail est notre préoccupation. Le Document Unique nous permet d'identifier et d'évaluer les risques professionnels liés à l'activité. Des assistants de prévention font des propositions en lien le CDG 07. Un budget y est alloué.

Je salue le service RH et sa responsable concernant ce travail colossal réglementaire. Je salue aussi le travail de coordination de notre DGS concernant la semaine « Villeneuve en égalité ». Il permet de faire évoluer les mentalités et de tendre progressivement vers plus d'égalité professionnelle. Une semaine de partenariat riche en échanges autour d'un film documentaire, de spectacles, conférences, formations, expositions.

L'éducation des jeunes Villeneuvois constitue une de nos priorités : amélioration des conditions d'études des élèves avec la rénovation des locaux, montée en qualité et meilleure accessibilité de la restauration scolaire, sécurisation des trajets vers l'école, mise en place d'une politique éducative... En 2021, la municipalité de Villeneuve se lançait dans l'élaboration d'un projet éducatif territorial. 3 années scolaires plus tard, l'offre éducative s'est structurée, le service s'est organisé, professionnalisé grâce à un effort important de formation des personnels.

Alors que s'ouvre la phase d'évaluation collective de ce 1^{er} PEdT communal avec l'appui du STAJ, la municipalité souhaite partager un certain nombre d'orientations susceptibles d'organiser les échanges entre participants et structurer le nouveau projet.

Les bâtiments représentent la principale source de consommation d'énergie pour les collectivités. Le schéma directeur immobilier et énergétique multi-enjeux (SDIE) s'impose alors comme un outil permettant de mobiliser d'importants gisements d'économies pour la collectivité, sans entraver la qualité de service public, tout en planifiant son amélioration. Face à la nécessité de réussir leur transition énergétique et de maîtriser les dépenses, la collectivité a engagé une analyse bâtiminaire et planifié les actions à menées afin d'optimiser la gestion de son patrimoine. Après la rénovation énergétique de l'école élémentaire en 2022, une équipe de maîtrise d'œuvre est recrutée afin de concevoir puis de conduire la rénovation énergétique de l'école maternelle.

Les projets phares du programme « Petites Villes de Demain » sont lancés.

Premier bilan très positif d'une médiathèque attractive, véritable outil éducatif, artistique et culturel. Un jardin aménagé permettra dès le printemps des temps de lecture en extérieur. Je remercie les agentes pour le travail de programmation de grande qualité et pour l'accueil professionnel et chaleureux qu'elles réservent aux habitants bien haut delà de la commune. Ce lieu est un véritable outil éducatif et culturel au service de tous et porteur de lien social.

« Petites villes de demain » permet d'affirmer le centre urbain de Villeneuve de Berg comme centralité animée et attractive en engageant une transformation qualitative et concrète des espaces publics. Les travaux de sécurisation de l'entrée du Petit Tournon réalisé en 2024 et l'aménagement de la traversée du centre bourg lancé en septembre sont des chantiers conséquents.

Des projets construits toujours en concertation avec les habitants à travers les réunions de quartiers, les commissions extra-municipales.

Autres projets en cours : l'aménagement à moyen- terme de la place des Combettes, le programme de recyclage de la friche hospitalière et la mise en accessibilité de la mairie, des travaux de valorisation du patrimoine toujours en lien avec les services de l'Etat.

Le sport et la vie associative trouve toute notre attention. Après l'inauguration en 2021 du local chasse, en 2022 la réfection des terrains de tennis. Le transfert de la compétence complexe sportif René Ducharme marque une étape importante dans la prise de compétence du sport au niveau intercommunal et un transfert de charge conséquent de notre collectivité. Des travaux sont engagés dans les locaux associatifs du stade de Rugby, pour l'isolation phonique de l'Ardéchoise. Les associations sont porteuses de vie, d'action citoyenne, de liens. Nous les accompagnons dans leurs actions dans la mesure de nos moyens.

Des commerces s'ouvrent dans le centre bourg. L'équipe municipale accompagne et encourage ses initiatives entrepreneuriales. Nous leur réservons le meilleur accueil.

Conscient de l'importance de l'animation dans notre cœur de ville nous cherchons à innover, encourager les initiatives associatives d'où la richesse de programmation festives et culturelles tout au long de l'année. Ces manifestations de qualité affirment l'identité de notre bourg et ont pour objectif de créer du lien entre les habitants. Ces manifestations sont importantes pour l'attractivité et le dynamisme de notre commune.

Le budget se veut le reflet de nos politiques locales.

Il est établi avec la volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants mais également la volonté d'investir pour enclencher la transformation de notre bourg.

Un véritable travail d'équipe élus et agents que je tiens ici à saluer, la DGS et son équipe, les élus adjoints à travers leurs délégations, ce sont des élus de terrains engagés au service de leurs ville et de ses habitants, je souligne leur courage dans les projets qu'ils portent.

Je remercie :

Stéphane Chausse sur le volet transitions énergétique, agriculture et bâtiment communaux

Marie Fargier adjointe au cadre de vie en charge de la voirie et de l'urbanisme

Patrick Rotger adjoint en charge du développement économique et des festivités.

Anne Marie Eyraud adjointe aux solidarités et représentant la commune auprès de l'EHPAD « Les Terrasses de l'ibie ».

Christophe Vigne en charge du projet municipal, de l'éducation, de la vie associative.

Merci à tous les conseillers municipaux investis à leurs côtés.

Mme la Maire passe ensuite la parole aux différents adjoints au Maire afin qu'ils présentent le budget de leurs délégations.

Stéphane Chausse indique, concernant l'énergie, que le budget est très stable, à l'exception de l'école maternelle en raison de l'utilisation des locaux par la crèche pendant l'été 2024. Cela reste néanmoins un équipement qui pose un vrai problème au niveau de la consommation énergétique, d'où l'urgence d'en lancer le projet de rénovation. La commune a donc recruté un cabinet d'étude. La 1^{ère} réunion a été organisée il y a 10 jours. Différentes rencontres vont être organisées avec les enseignants, les ATSEM, le personnel du périscolaire, les parents d'élèves.

Pour ce qui relève de Malmazet, le règlement des factures de fluides (eau et énergie) est désormais assuré par la communauté de communes. En contrepartie, la commune ne lui fait plus payer de loyer. La stabilité du budget est lié à l'absence d'investissement cette année, si ce n'est pour gérer les dysfonctionnements au niveau du restaurant de l'école élémentaire.

Nous avons envisagé de lancer un appel d'offre pour la gestion du chauffage dans les bâtiments communaux. Toutefois, compte tenu de la montée en compétence des agents du service technique et des retours pas toujours satisfaisants des prestataires extérieurs, nous l'avons différé.

Par ailleurs, nous allons opérer en 2025 le relamping intégral de l'école élémentaire, du restaurant scolaire, de Malmazet et de la mairie.

Un travail a également été conduit sur la gestion des compteurs de gaz avec des pb de facturation constatés lors de la clôture des contrats avec des relevés incohérents qui nécessitent un suivi permanent.

Stéphane Chausse rappelle que l'extinction partielle nocturne de l'éclairage public nous a permis de réaliser une économie de 15 K€ sur un an.

Les prix de l'électricité devraient baisser de l'ordre de 7 à 8 % ; ceux du gaz de 4 à 5 %

Marie Fargier prend ensuite la parole pour indiquer qu'en matière de cadre de vie, les objectifs 2025 portent sur l'amélioration de la voirie avec un ligne budgétaire à 80 K€. Un travail de reprise des priorités est en cours car celles-ci ont évolué en raison des fortes pluies, des affaissements, ... afin de relancer le programme d'entretien.

La fin de la 1^{ère} tranche des travaux du centre bourg s'approche avec un calendrier à fin avril comme prévu. La foire du 1^{er} mai est bien confirmée en centre-ville. Elle salue les entreprises du travail effectué pour tenir le calendrier. Le carrefour avec rue Toutes Aures devrait être prochainement terminé. Suivront 3 semaines de séchage. Les plantations sont en stand-by le temps du séchage du béton de la rue. Elles vont reprendre après le 15 avril.

La 2ème tranche des travaux démarrera en septembre avec grand' rue puis les places Olivier de Serres / Jeu de Paume - Bascule avant la fin de l'année. La priorité sera ensuite donnée à la réhabilitation de basse rue Roger Vallos, sur 2 ans, avec une 1^{ère} tranche inscrite au budget pour 100 000 €.

Pierre Clément demande si cela fait en enduit.

Marie Fargier répond que la voie roulable sera en enrobés. Une réflexion est à conduire sur les trottoirs compte tenu de l'hétérogénéité des revêtements actuels

Elle évoque ensuite le lancement avec le cabinet Dumet & Design du travail d'élaboration de la stratégie foncière sur la ZAC des Combettes, qui devrait déboucher sur l'élaboration du dossier de réalisation, pièce obligatoire du dossier. Le cabinet sera présent le 23 mai sur le marché, afin de pouvoir questionner les habitants sur la manière de vivre cet espace.

Au niveau des services techniques, elle se réjouit d'une réelle montée en compétence des agents grâce au suivi de différentes formations: l'équipe a des valeurs, les met à profit, développe sa capacité d'autonomie et d'autogestion. Elle note une dynamique positive et souligne un travail remarquable de management.

Concernant la médiathèque : au-delà d'une programmation riche en 2024, il convient de noter le recrutement d'une adjointe, l'élargissement des horaires : de plus en plus de demandes pour y faire des animations. L'outil fonctionne et est à valoriser. Elle évoque un travail en cours des bénévoles sur leur projet.

Stéphane Chausse reprend la parole pour indiquer que le gymnase est désormais équipé de panneaux photovoltaïques. La toiture sera inaugurée le 5 avril en présence du Sous-Préfet. La commune est sortie du contrat groupé d'achat d'électricité avec le SDE. L'appel d'offre sera prochainement lancé et l'attribution du marché sera proposée au conseil municipal du 14 mai prochain. Le travail de rédaction du cahier des charges est entamé.

Patrick Rotger évoque ensuite les nombreuses animations qui participent à l'attractivité de Villeneuve en invitant à la découverte du village voire, en 2025 à la redécouverte du centre bourg rénové et de ses commerces. Le programme des animations mis en place en 2024 est maintenu. Il remercie Martine Hemmache et Pierre Clément pour leur implication et la prise en charge de l'organisation de certaines d'entre elles, comme le printemps des poètes, la conférence sur les vins maudits, la 4^{ème} édition de la fête du livre ou bien les deux expositions artistiques prévues à l'Ardéchoise en mai et en août. Il remercie également les deux associations qui se mobilisent pour le 14 juillet la vogue : l'amicale laïque et l'asso de la chasse. Pour la partie artistique, nous travaillons en priorité avec les artistes locaux du village ou des environs afin de réduire le budget sur les frais d'hébergement et de déplacement.

Un travail de communication important sera à conduire autour du centre-bourg afin d'inviter les visiteurs à venir redécouvrir le village rénové.

En matière d'économie, Sylvie Dubois rappelle que la compétence relève de la communauté de communes. Lors du prochain conseil communautaire, sera évoquée la mise en place d'une signalétique patrimoniale avec la mise en valeur de l'ancienne bastide royale de Villeneuve-de-Berg. Le graphisme a été réalisé en interne.

Christophe Vigne évoque ensuite le budget éducation et vie associative.

Pour l'éducation, la part principale du budget concerne le fonctionnement des écoles. Or celle-ci est difficilement lisible car éclatée sur de nombreuses lignes budgétaires entre les ressources humaines, les lignes du service éducation, celles du service technique ...

Le coût moyen d'un élève par an, scolarisé à l'école élémentaire est de 673,45 € et celui d'un élève à l'école maternelle de 2 111,41 €. Avec 235 élèves cette année, ce sont près de 300 000 € qui sont mobilisés par la commune pour faire fonctionner le groupe scolaire Claude Pradal. S'y ajoutent en sus les moyens mobilisés pour la classe ULIS, le financement des projets éducatifs, les travaux d'amélioration des conditions de vie dans l'établissement.

En 2025 nous remplacerons 5 ordinateurs et les autres seront mis à jour. Plusieurs classes seront repeintes, des travaux de réparation et de sécurisation sont également programmés. En 2024, de nouveaux photocopieurs ont été installés, l'aire de jeux de l'école maternelle a été rénovée par les services techniques et surtout des travaux conséquents d'isolation et d'amélioration du confort thermique de l'école maternelle vont être engagés, après ceux, en début de mandat de l'école élémentaire. La concertation avec les enseignants, les agents communaux et les parents d'élèves va démarrer. Les projets scolaires sont très nombreux comme en témoignent les retours effectués en conseil d'école et la mairie est présente pour les soutenir et permettre leur réalisation.

Le pendant, c'est la contribution financière de la commune au fonctionnement de l'école privée, contribution réglementaire calculée sur le coût annuel par élève du fonctionnement de l'école publique. Ce sont près de 55 242 € qui seront cette année versés à l'OGEC. A cela s'ajoutent les aides aux projets et le fonctionnement d'une garderie périscolaire, ce qui est atypique.

Le 3^{ème} volet est celui des activités périscolaires avec la mise en place depuis 3 ans de l'accueil collectif de mineurs, un accueil à dimension éducative des enfants sur une plage horaire très large, de 6 h.45 à 18 h.30 afin de faciliter la vie des parents qui travaillent hors de la commune. Cela a un coût non négligeable pour la commune, notamment en frais de personnel, d'autant que la participation financière des familles est très symbolique. L'offre éducative est dynamique, développe et il convient de saluer l'implication de l'équipe d'animation.

Christophe Vigne rappelle à ce sujet que la commune a élaboré un projet éducatif de territoire, qui atteint sa 3^{ème} et dernière année. Il va donc faire l'objet d'une évaluation et d'une concertation pour élaborer le suivant, à l'occasion notamment de 2 comités de pilotage élargi, le 2 avril et le 13 mai.

Il évoque ensuite le conseil municipal des enfants et des jeunes qui travaille actuellement sur la création et l'installation de boîtes à livres et à qui un déplacement à Paris, au Sénat, sera proposé courant juin.

Christophe Vigne aborde également la restauration scolaire. Il rappelle que le coût d'un repas pour un enfant s'approche désormais de 9 €. Or environ 140 enfants mangent chaque jour et il y a sur une année 140 jours de cantine, ce qui représente un budget de près de 176 000 €, dont 118 000 € pour le seul prix des denrées alimentaires. La commune est le 1^{er} contributeur pour plus de la moitié, viennent ensuite selon leur quotient familial les familles et pour la moitié d'entre elles qui ne paient qu'1 euro le repas, l'Etat à raison de 4 € par enfant.

50 % des familles ne paient qu'un euro le repas à la cantine, un tiers ne s'acquittent d'un montant inférieur au coût des denrées alimentaires : il s'agit là d'un élément important d'une politique sociale au quotidien.

Concernant la vie associative, Christophe Vigne rappelle qu'au budget sont inscrits 42 000 € pour les projets associatifs et 2 000 € pour les projets scolaires. Le budget est donc en augmentation. Il l'avait déjà été de manière importante en début de mandat. Avec Jacques Bellenger et la commission vie associative, un important travail de rencontre avec les associations a été conduit en 2024 et il sera renouvelé en 2025. Il a d'ailleurs fait passer un calendrier conséquent des rencontres à venir aux membres de la commission. Mais ces aides financières, pour importantes qu'elles soient ne constituent que la partie émergée de l'iceberg, la plus petite.

Le gros morceau est constitué de la mise à disposition gratuite des équipements communaux, de la prise en charge du coût des fluides (eau énergie), des aides logistiques et techniques et de la mobilisation des services techniques, ... autant d'aides en nature qui vont parfois, vis-à-vis des aides financières dans un rapport de 1 à 8 notamment pour les associations sportives. A noter également un travail important de remise à jour des conventions pluriannuelles de soutien avec 6 associations, citant notamment la convention cadre avec le centre socioculturel et la nouvelle convention avec la Boule Amicale.

Anne-Marie Eyraud évoque ensuite l'utilisation de la subvention que verse la commune au CCAS énumérant les différentes dépenses réalisées : colis des aînés 965 € pour les résidents de l'EHPAD, 1 350 € pour les couples 1 821 € pour les personnes seules, 3 613 € pour le repas des aînés. Les bons d'achat se sont chiffrés à 570 € pour les couples et 713 € pour les personnes seules. A noter qu'ils sont utilisables dans les commerces de Villeneuve.

30 bons alimentaires ont été accordés en 2024 pour un total de 3 131,50 €. 4 bons gaz ont été distribués pour 145 €, une aide au permis à 250 €. L'adhésion à UNCCASS s'élève à 50 € ; le partenariat avec Bicycl'art à 800 €. Deux subventions ont été accordées l'une à l'association Arc en Ciel, l'autre à l'association Aide Accueil Réfugiés, chacune de 400 € et la commune a financé le FUL à hauteur de 1 411 € et l'ALEC pour 2 170 €.

Sylvie Dubois précise que l'ALEC travaille sur la question des mobilités solidaires et que le partenariat avec Bicycl'art porte sur la mise en place d'ateliers de réparation de vélos proposés sur le marché et au point commun (centre socioculturel).

Mme le Maire invite ensuite Isabelle Wojdanowicz à présenter les principaux éléments du budget général 2025.

Isabelle Wojdanowicz débute sa présentation par la section fonctionnement qui s'élève à 3 599 630,65 €. Les charges à caractère général sont de 1 058 903 €, les charges de personnel de 1 487 880 €, les autres charges de gestion courante de 604 360,97 € toutes trois en augmentation par rapport à 2024. Comme l'an dernier, une réserve non affectée de 300 000 € est prévue, elle est inscrite dans ce dernier chapitre. L'augmentation du chapitre 012 (charges de personnel) est liée au GVT d'une part et à la réévaluation des cotisations CNRACL.

En recettes les produits des services s'élèvent à 70 120 € ; les produits des impôts et taxes à 1 327 700 € et les dotations à 1 292 215 €. A défaut de notification, les dotations ont été inscrites au niveau de l'an dernier mais on s'attend à une légère hausse de la D.S.R.

Concernant les recettes fiscales, le taux de revalorisation des bases est de 1,7 %. La taxe sur les locaux vacants produit environ 43 000 €. Par contre les exonérations fiscales accordées pour les économies d'énergie s'élèvent à 4 601 €. Celles accordées pour les travaux subventionnés par l'ANAH n'ont rien produit pour le moment.

Christophe Vigne évoque l'espoir de la municipalité d'entraîner un cercle vertueux en matière de redynamisation du centre-bourg : la requalification des espaces publics, les aides apportées à la rénovation des logements, les exonérations fiscales ont toutes pour objectifs d'inciter les propriétaires de logements à les rénover pour ensuite les remettre sur le marché, réduisant ainsi la vacance de logement, très élevée dans le centre du village. Il est trop tôt pour en mesurer les effets mais il semblerait que les choses sont en train de bouger compte tenu des contacts pris dans le cadre de l'OPAH, du moins pour ce qui concerne la rénovation des façades.

Isabelle Wojdanowicz évoque ensuite le budget investissement et la liste des opérations que comprend la programmation pluriannuelle des investissements. Trois focales sont ensuite abordées :

La 1^{ère} concerne la requalification du centre-bourg, avec un budget de 2 172 016 € porté sur le budget général et un cofinancement espéré à 37 %, la somme de 103 772 € sur le budget assainissement avec un cofinancement attendu de 40 % et la somme de 110 717 € portée pour le compte du syndicat Olivier de Serres et qui sera donc reversée à la commune.

Le 2nd projet concerne la mise en accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) de la mairie pour un budget de 239 559,12 € par un cofinancement attendu atteignant 80 %. Sylvie Dubois garde espoir quant à l'aide départementale en plus de celle de l'Etat déjà acquise car l'exécutif départemental a déclaré l'année 2025, grande année du handicap.

Le 3^{ème} projet est la rénovation thermique de l'école maternelle. Les études ne sont pas encore finalisées par à ce stade, le budget prévisionnel de l'opération s'élèverait à environ 500 000 €. Stéphane Chausse indique que le projet vise à faire de ce bâtiment un bâtiment BBC. Le cabinet qui a été retenu a pour mission de monter le projet, et de préparer les études techniques demandées dans le cadre des demandes de subventions. L'objectif est d'arriver à un cofinancement de l'ordre de 70 %.

Isabelle Wojdanowicz évoque ensuite le profil de la dette et son extinction d'ici à 2034 avec un capital restant dû de 1 277 156,75 € en 2025 pour une annuité de 250 040,51 € en capital et de 35 398,69 € en intérêt. La capacité de désendettement de la commune est de 3 ans, alors que la zone de prudence est de 8 à 9 ans. Si nous mobilisons un emprunt complémentaire auprès de la Banque des territoires, tel qu'envisagé, la capacité de désendettement passerait à 6 ans. Le taux pratiqué par la banque des territoires est calé sur le livret A + 0,40 ou 0,60 selon la nature du projet.

Concernant la trésorerie, nous sommes vigilants en raison de la délégation de maîtrise d'ouvrage sur les travaux de requalification du centre-bourg et des appels de fonds importants qu'ils génèrent. Une ligne de trésorerie a été souscrite en 2024, mais elle n'a pas été mobilisée pour le moment.

Sylvie Dubois rappelle que deux réunions de la commission des finances ont été organisées pour préparer le budget les 12 et 19 mars.

Yves Lefrileux demande à quoi correspondent les sommes inscrites sur le 65633. Isabelle Wojdanowicz répond que c'est la réserve non affectée dont nous avons précédemment parlé.

Didier Mehl prend ensuite la parole, indiquant que l'on a compris que nous sommes dans un mandat de bâtisseurs en correspondance aux besoins qui était identifiés. Il était intervenu en commission générale sur le CCAS, sur des dépenses qui, pour lui, n'amènent pas véritablement de démarche proactive de la commune. Il regrette l'absence de projet social. Certes, une certaine transversalité a été évoquée par Christophe Vigne avec la tarification au quotient familial de la cantine scolaire, mais il note qu'en matière sociale, il n'y a pas de réelle ambition formalisée. D'un point de vue budgétaire, on passe de 3,22 € à 4,24 € par habitants, c'est le budget le plus faible et c'est peu par rapport à d'autres communes, citant l'exemple de Bourg Saint Andéol pour l'on est à 9,60 € par habitant pour 7 600 habitants. L'augmentation du budget du CCAS est surtout ciblée sur une subvention à l'ALEC mais on n'est pas dans une véritable dynamique. Le projet social n'est pas identifié.

Yves Lefrileux regrette le fonctionnement de la commission finances qui, selon lui, ne se réunit pas assez. Le travail de prospective qui a été conduit, est intéressant et nécessiterait d'être poursuivi. Au-delà, quand on entend les interventions des adjoints, c'est archi positif. Or les points de fragilité ne sont pas évoqués. Aucun mot sur l'inquiétude des Villeneuvois sur le devenir de la commune avec la crainte d'une commune désertée.

Sur le fonctionnement participatif, il a relu la charte de fonctionnement des commissions extramunicipales : on en est très loin ! Certaines ne se sont pas réunies du tout. Les binômes ne sont pas mis en place. La réflexion est à reprendre sur comment on fait pour faire participer les habitants. Il est en désaccord sur la manière de faire et, dès lors, ne votera pas le budget, rappelant que son principe est de ne jamais s'abstenir.

Sylvie Dubois, répondant à Didier Mehl, rappelle que le CCAS gère un EHPAD, dont le budget est annexé à celui du CCAS ce qui n'a pas été évoqué dans les propos précédents. Puis s'adressant à Yves Lefrileux, sur la participation, elle rappelle la démarche qui va s'engager sur les Combettes et le choix de retenir une assistance à maîtrise d'ouvrage justement pour mettre en place toute une démarche participative afin de travailler la question de l'adhésion de la population au projet. On l'a fait pour tous les projets importants portés par la municipalité depuis le début du mandat : la rénovation des écoles, la réhabilitation de la rue centrale. Concernant les inquiétudes relatives à la vie du centre-bourg, nous les entendons également et nous travaillons pour que les activités reviennent en centre-ville. La période de chantier conduit forcément à une période calme mais le projet est porteur de l'espoir d'une nouvelle dynamique.

Patrick Rotger indique que la reprise d'activité sur les cafés est en bonne voie, et ce, grâce aux travaux conduits dans le centre-ville qui redonnent de la valeur aux commerces.

Yves Lefrileux insiste en indiquant que quand on entend la majorité, nous sommes dans une ville extraordinaire.

Marie Fargier répond que nous sommes là également pour positiver, pour entraîner, pour créer une dynamique, pas pour démobiliser. Quand à la participation, c'est toujours le même discours que l'on entend.

Christophe Vigne remercie Didier Melh pour avoir qualifié la majorité de bâtisseurs, reconnaissant ainsi le dynamisme et l'implication de l'équipe municipale. Il rappelle que cette majorité a été élue sur un constat, un projet et un espoir. Le constat était une commune qui se dévitalisait progressivement perdant de son attractivité, ses commerces et en centre-ville ses habitants et les Villeneuvois (es) étaient nombreux à reprocher à l'ancienne municipalité, ce qu'ils qualifiaient d'immobilisme. Notre équipe a été élue parce qu'elle a bâti, après une large concertation avec les habitants au travers d'une quinzaine de réunions publiques, un projet de redynamisation. Celles et ceux qui ont voté pour nous, nous ont fait confiance pour porter ce projet, incarner notre espoir et nous avons essayé de ne pas les décevoir, d'où l'importance des projets mis à en place depuis le début du mandat. Quant aux démarches participatives, il rappelle l'organisation en 2020 et 2021 des ateliers du territoire, vaste concertation autour des enjeux de développement de la commune, puis les commissions municipales et extramunicipales notamment autour du projet de requalification du centre-bourg puis autour du projet d'aménagement des Combettes. Au-delà, les rencontres avec les habitants, sur le terrain au quotidien, avec les utilisateurs des bâtiments sont très nombreuses et tout ne peut pas s'afficher. Il suffit de demander à Marie Fargier ou à notre chef de projet « Petites Villes de Demain », le temps qu'ils passent l'un et l'autre à discuter des projets, à les ajuster pour prendre en compte les remarques des habitants. C'est énorme.

Yves Lefrileux redit que la manière de faire est très importante. Il est présent dans 6 commissions et n'est malgré cela toujours pas informé de certains projets. Il souhaite que la majorité soit consciente qu'il faut mieux partager l'information avec l'opposition sur les projets de la collectivité afin qu'elle puisse, elle aussi, être un relai vis-à-vis de la population.

Pierre Clément réplique qu'il n'avait pas forcément envisagé qu'Yves Lefrileux puisse être un bon relai des projets portés par la majorité municipale.

Revenant sur le budget, Sylvie Dubois indique que l'excédent de fonctionnement du budget annexe bâtiments artisanaux va donc être réintégré dans le budget général. Celui-ci s'élève à 72 897.78€.

En l'absence d'autres remarques, elle soumet le projet de délibération au vote.

Le conseil municipal, à la majorité avec 16 voix pour, deux abstentions (D. Mehl et M.J. Cosse) et une voix contre (Y. Lefrileux), adopte le budget primitif du budget général pour l'année 2025.

Projet de délibération n° 32 : Budget Assainissement 2025

Madame le Maire expose aux membres présents le contenu du budget assainissement 2025.

En l'absence de remarque, elle soumet le projet de délibération au vote.

Le conseil municipal, à la majorité avec 16 voix pour, deux abstentions (D. Mehl et M.J. Cosse) et une voix contre (Y. Lefrileux), adopte le budget primitif du budget général pour l'année 2025, budget.

Projet de délibération n° 33 : Budget ZAC 2025

Madame la Maire expose aux membres présents le contenu du budget ZAC 2025.

En l'absence de remarque, elle soumet le projet de délibération au vote.

Le conseil municipal, à la majorité avec 16 voix pour, deux abstentions (D. Mehl et M.J. Cosse) et une voix contre (Y. Lefrileux), adopte le budget primitif du budget général pour l'année 2025, budget.

Projet de délibération n° 34 – Contribution OGEC école privée du Coiron 2025

Mme la Maire rappelle que la commune verse chaque année une contribution pour le fonctionnement de l'école privée du Coiron sous contrat d'association depuis le 1^{er} septembre 1981, comme le prévoit la loi. Pour ce faire, le calcul du coût élève est révisé chaque année.

Pour l'année 2024, le montant a été évalué à 673,45 euros pour un élève inscrit en élémentaire et 2111,41 euros pour un élève inscrit en école maternelle. Soit un coût moyen de 1 239,01 euros. Le coût élève est ensuite appliqué au nombre d'élèves pour les années scolaires correspondantes, soit pour l'année scolaire 2024/2025 : 50 élèves (15 en maternelle et 35 en élémentaire) (62 en 2023/24). Ces chiffres sont fournis par l'école en septembre et réajustés en mars.

Madame la Maire propose à l'assemblée communale le versement d'une contribution à l'association Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) pour un montant de $(15 \times 2111,41) + (35 \times 673,45) = 55\,241,86$ € au titre de l'année scolaire 2024/2025, à verser pour moitié en avril 2025, le solde en septembre 2025.

Didier Mehl rappelle son désaccord sur le passage de la logique de coût moyen à un coût par classe. Si l'on était resté au coût moyen, l'école aurait pu obtenir près de 62 000 €. La municipalité par sa décision fragilise l'école en opérant une baisse de près de 11 % de sa subvention après avoir auparavant sorti les élèves des autres communes de la prise en compte des effectifs.

Stéphane Chausse répond que les variations des montants de subvention dépendent de la variation des effectifs. Concernant la non-comptabilisation des élèves des autres communes, il considère que c'est normal : les Villeneuvois n'ont pas à payer pour ces élèves.

Didier Mehl considère que le changement de mode de calcul est un artifice pour diminuer la contribution financière de la commune à l'OGEC car la municipalité avait certainement fait des simulations.

Christophe Vigne réplique estimant qu'il s'agit là d'un procès d'intention et récuse l'accusation de Didier Mehl. Il rappelle que le calcul par coûts moyens distinguant l'école élémentaire de l'école maternelle est le même qu'il s'agisse de la contribution des communes voisines au fonctionnement de l'école publique de Villeneuve ou de la participation de la commune de Villeneuve à l'école privée. Il s'agit d'ailleurs d'un mode de calcul réglementaire puisque, quand il y a désaccord entre les communes sur leur participation il revient au préfet de trancher et il applique des coûts moyens distincts.

Les variations que dénoncent D. Mehl ne sont pas liées à une prétendue volonté politique, mais à une variation des effectifs selon qu'il y ait plus ou moins d'enfants en maternelle par rapport au primaire. Cela change chaque année. Quand nous avons fait des simulations sur la base des effectifs connus l'an dernier, les effets étaient neutres. Et ces variations sont très sensibles, il suffit d'un ou de deux élèves pour changer les résultats compte tenu du différentiel de coûts moyens. S'il y avait eu un peu plus d'élèves en maternelle, D. Mehl nous aurait-il accusés d'avoir voulu favoriser l'école privée ?

Par contre, il tient à remercier les services. Jusqu'à présent et depuis de nombreuses années, le coût moyen de référence utilisé était celui de l'année N-2 et non de l'année N-1. Or c'était réglementairement contestable. Il a donc demandé au service administratif désormais de prendre l'année N-1. Compte tenu que le coût moyen a progressé entre 2023 et 2024, le calcul est donc plutôt favorable à l'école privée contrairement à ce que voudrait faire croire D. Mehl. Mais cela a demandé au service administratif un travail dans des délais contraints.

En l'absence d'autres remarques, Madame la Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le conseil municipal, à la majorité par 17 voix pour et 2 voix contre (D. Mehl, M.J Cosse), approuve le versement de la somme de 55 241,86 € à l'OGEC, au titre de la contribution communale au fonctionnement de l'école privé du Coiron pour l'année scolaire 2024/2025.

Projet de délibération n° 35 : Redevance d'occupation du domaine public 2025 Terrasses – Exonération en raison des travaux du centre bourg

Mme la Maire indique que compte tenu des travaux engagés dans le centre-bourg ayant un impact sur l'activité des commerces locaux entre le 23 septembre 2024 et le 16 janvier 2026 et du planning prévisionnel des travaux de requalification, il vous est proposé, en soutien aux commerçants concernés, de les exonérer de redevance d'occupation pour leur terrasses installées sur le domaine public pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Yves Lefrileux demande à quoi cela correspond en termes de recettes. Sylvie Dubois répond que la somme est de 4 235,54 €.

Didier Mehl demande quels sont les commerces concernés et qu'en est-il pour les cafés du loudge et du commerce. Sylvie Dubois répond que ces deux commerces n'ayant pas d'activité, ils ne paient pas de redevance et donc ne sont pas concernés. La mesure concerne surtout Sanouva, la Pizzeria Pik'Anto, la crêperie Chez Harry, l'épicerie Proxi dans un 1^{er} temps. Les commerces de l'entrée nord du centre-ville ne sont pour le moment pas concernés par les travaux. D'autres dispositions suivront lorsqu'ils seront à leur tour impactés par les travaux.

En l'absence d'autres remarques, Mme la Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'exonération temporaire (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025) de redevances d'occupation du domaine public pour les terrasses des commerces impactés par les travaux de requalification du centre-bourg.

Projet de délibération n° 36 : Redevance d'occupation du domaine public - Orange

Mme la Maire indique que la société Orange a sollicité la commune pour l'installation sur son domaine, d'infrastructures de télécommunications (tels que des armoires, des poteaux, des câbles souterrains, etc.). Il convient donc de formaliser une convention de RODP pour encadrer l'occupation du domaine public par Orange. Elle indique que cette occupation ne portera pas atteinte à l'usage normal du domaine public ni à sa conservation,

Sont prévus les les tarifs de base annuel prévus ci-dessous :

- Tarifs de base :
 - o 40 € le km d'artères aériennes
 - o 30 € le km d'artères souterraines
 - o 20 € le m² d'emprise au sol

Années RODP	Coefficient d'actualisation à multiplier par le tarif de base
2021	
2022	1.42136
2023	1.5649
2024	1.60900
2025	1.62182

Elle rappelle que le montant de la RODP dû au 1^{er} janvier d'une année N est calculée avec le coefficient d'actualisation de l'année N, mais à partir du patrimoine de l'année N-1.

Il convient de préciser qu'en application des dispositions de l'art. L 2321-4 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la prescription de 5 ans, la redevance pour l'année 2019 est désormais prescrite et ne peut plus être réglée.

En l'absence de remarque, Mme la Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **autorise Orange à occuper le domaine public communal** pour l'installation, l'exploitation, l'entretien et, le cas échéant, le remplacement des infrastructures de télécommunications nécessaires à la fourniture de services, **confie à Madame la Maire** la signature de la convention de RODP avec Orange ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et fixe **les redevances d'occupation**, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, selon les calculs suivants pour 2025 : 1 925.11 €

$$\text{Aériens km} : 10.500 \times 40 \text{ €} \times 1,62182 = 681,16 \text{ €}$$

$$\text{Souterrain Kms} : 24,567 \times 30 \text{ €} \times 1,62182 = 1195,30 \text{ €}$$

$$\text{Emprise au sol M}^2 : 1.50 \times 20 \text{ €} \times 1,62182 = 48.65 \text{ €}$$

Projet de délibération n° 37 : Renouvellement du Bail Lefèvre

Madame la Maire propose le renouvellement du bail pour une année à compter du 01 juin 2025 avec un loyer mensuel indexé selon l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2024 publié par l'INSEE :

$$478.43 \times \text{IRL } 2^{\text{ème}} \text{ trimestre } 2024 \text{ } 145.17 = 494.01 \text{ € par mois}$$

$$\text{IRL } 2^{\text{ème}} \text{ trimestre } 2023 \text{ } 140.59$$

En l'absence de remarque, Mme la Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat de location par bail à Monsieur et Madame Guy Lefebvre pour la parcelle de terrain non bâtie cadastrée AI 119 pour un usage de parking public rue de l'Esparet et ce à compter du 01 juin 2025 jusqu'au 31 mai 2026 pour un loyer mensuel de 494.01€.

Projet de délibération n°38 : Budget Général 2025 – Fongibilité des crédits

Mme la Maire informe que consécutivement au passage à la nomenclature comptable M57 la commune est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est alors informée des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

En l'absence de remarque, Mme la Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme la Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Questions diverses

Stéphane Chausse rappelle l'inauguration le 5 avril à 11 h. de la toiture photovoltaïque du gymnase Pierre Cornet.

Il revient sur le Trail 2 Berg, dont l'organisation a été essentiellement portée par Saint Andéol avec l'appui logistique et en termes de communication de la commune de Villeneuve. La manifestation a accueilli 188 participants aux 2 parcours de Trail et 49 personnes à la randonnée en dépit du mauvais temps des jours précédents. Il n'y a pas eu de blessés et les participants nous ont fait de bons retours.

Patrick Roger rappelle l'organisation d'un vide-greniers par le CSC la Pinède en collaboration avec la MFR, la MSA le 6 avril. Yves Lefrileux précise que la MSA tiendra à nouveau un stand vélo smoothies en collaboration avec l'association de dépistage du diabète. Cette année sera une année de renouvellement des délégués de la MAS et l'anniversaire des 80 ans de la protection sociale. Il rappelle l'apéro offert à 11 h. et le partenariat également des foyers ruraux dans l'organisation de la manifestation.

Stéphane Chausse indique que la dalle de la mairie est désormais coulée.

Patrick Rotger évoque la manifestation « une rose un espoir » le 26 avril avec la présence des motards sur la commune. Il mentionne également la conférence organisée au petit boulodrome le 25 avril sur les vins maudits et le 1^{er} mai, la traditionnelle foire du muguet et l'organisation de la 4^{ème} édition de la fête du livre avec la présence de 43 auteurs, complète Pierre Clément.

Le 6 mai, Yves Lefrileux indique que l'association Solen diffusera un documentaire réalisé par Christian Tran sur les portraits d'usagers et de travailleurs sociaux.

Didier Mehl regrette que la commission ressources humaines n'ait pas été informée de démissions d'agents dont la rumeur fait écho et demande ce qu'il en est.

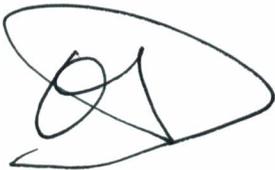
Sylvie Dubois répond que le responsable du service éducation, Damien Reytier, a effectivement démissionné en raison d'une opportunité professionnelle : il est recruté en tant que chef de projet CTG sur l'agglomération du Grand Alès. Quant à Marion Houetz la responsable du service administratif, elle n'a pas souhaité reconduire son contrat, car elle a également eu l'opportunité d'un recrutement en tant que directrice générale des services de la commune de Saint Etienne de Fontbellon.

Didier Mehl demande s'ils vont être remplacés. Sylvie Dubois répond que cela sera le cas mais que les procédures de recrutement prennent toujours un peu de temps.

Didier Mehl demande si le travail de la commission sur le règlement intérieur va se poursuivre, ce que confirme Isabelle Wojdanowicz.

En l'absence d'autres remarques, Mme la Maire clôt la séance à 22 h.35.

La Présidente,



Le secrétaire,

